

DES ATLAS À LA CARTE

variations sur quelques thèmes régionaux

Danielle RAPETTI,
Université de Nantes

Thème 3

Faute de s'adresser à une clientèle bien ciblée, la publication de certains atlas régionaux pose problème. Le même document ne peut satisfaire aussi bien le grand public lecteur du quotidien local, le journaliste pour qui l'information sitôt parue se périmé, l'enseignant du collège à l'université et le professionnel peu soucieux de retrouver sur une carte les évidences connues en sa spécialité. Quant aux «décideurs», élus politiques ou bien responsables de grands services économiques et administratifs, leurs réactions varient «à la carte», selon leur formation, leur pratique, les problèmes majeurs du moment et le thème traité: tantôt lecteur non initié, tantôt journaliste, tantôt professionnel averti.

L'erreur n'est-elle pas de proposer trop souvent un seul «produit» relatif à chaque série de données propres au thème étudié? Ne peut-on essayer de concevoir plusieurs versions cartographiques, plus ou moins détaillées, plus ou moins complexes, d'une même information de base? A titre expérimental, on envisage trois exemples issus de sources différentes quant à leur accessibilité, les types de traitements de données offerts et la finalité de publication. On proposera pour chacun d'entre eux, plusieurs solutions graphiques. Ces cartes ont pour thèmes:

. L'équipement des communes d'un département lorrain selon l'Inventaire Communal dressé par l'INSEE en 1988.

. Les formations professionnelles offertes dans les établissements scolaires de l'Académie de Nantes selon le recensement annuel du Ministère de l'Éducation Nationale.

. Les équipements en matériels lourds des établissements hospitaliers du Nord-Ouest de la France selon la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS).

L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MEUSE EN LORRAINE

ou l'incidence du traitement statistique sur l'image des faits et leur interprétation

Ce thème, prétexte à exercices de style cartographiques, n'est pas traité en soi. Trois planches regroupent les essais classés en ordre de complexité croissante, soit, en conséquence, de diffusion plus ou moins large. Le premier stade n'est pas représenté ici. Il utilise les données brutes de l'inventaire communal accessibles à tout public auprès des services de l'INSEE; les suivants supposent la création d'un ou plusieurs indicateurs statistiques simples à la base de quelques versions graphiques parmi beaucoup d'autres.

Le grand public, en particulier les habitants à la recherche d'un domicile dans le département, est directement intéressé par la pauvreté ou la richesse de commerces et services implantés soit dans la commune d'accueil, soit dans un lieu rapidement accessible. Des cartes d'inventaire, de préférence en couleurs attrayantes avec obligatoirement identification aisée de la localisation, répondent bien aux questions élémentaires de type: «où trouver une école, un collège, un dentiste, les commerces d'alimentation de base, un marché ou un supermarché? Les fascicules départementaux «cartovision» publiés par l'INSEE pour illustrer les résultats de l'enquête réalisée en 1988 permettent de répondre pour l'essentiel à ces questions.

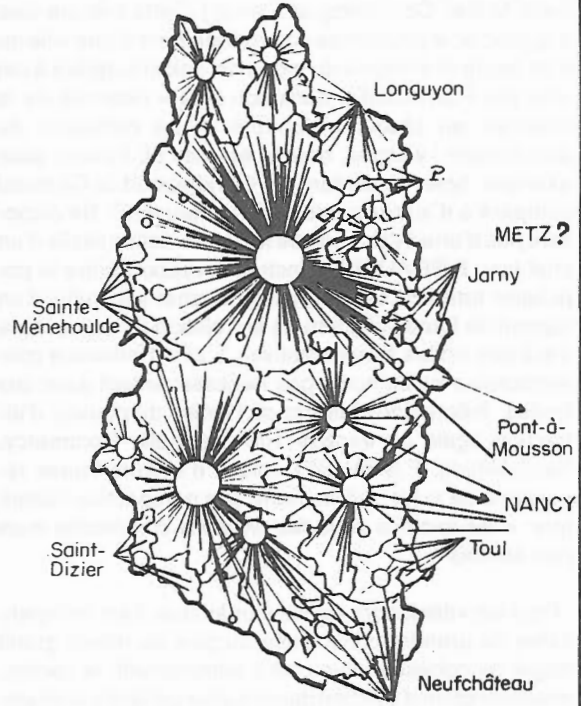
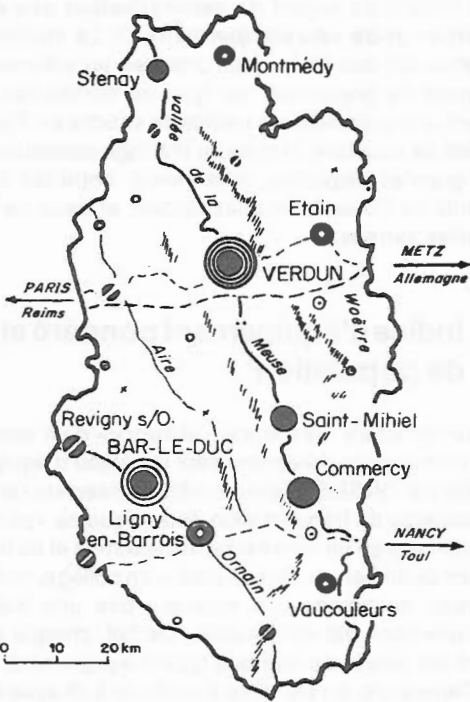
En complément, une carte simple doit situer chaque localité dans la hiérarchie des villes et des bourgs de la Meuse, hiérarchie fondée sur un indicateur global dit «*Niveau d'équipement*». L'INSEE définit ce niveau d'équipement comme: «*le nombre de types d'équipement dont dispose une commune sur son territoire parmi une série de 49 équipements*» (1). Dans l'essai suivant, on retiendra toute commune ayant au minimum 1500 habitants et/ou un niveau d'équipement égal ou supérieur à 25, ainsi que tous les chefs-lieux de canton quelle que soit leur population. Or, dans l'Est de la France, le maillage communal et cantonal est si fin que les chefs-lieux ayant moins de 1000 habitants ne sont pas rares. (minimum Vaubécourt: 248 habitants!). Au total, tous les essais portent sur trente communes d'un département qui en compte 586.

A - Aires d'attraction urbaine et limites administratives

On peut supposer que les professionnels ou les élus dotés d'une responsabilité locale avec pouvoir de gestion politique et économique ont intérêt à connaître les flux de fréquentation des divers équipements vers les pôles urbains. L'INSEE, dans la série «Cartovision» précisément, donne une illustration dynamique des villes et des bourgs attractifs. Toutefois la mesure d'attractivité ne va pas, semble-t-il, au delà des départements limitrophes du département concerné. Cette limite de l'enquête peut conduire en certains cas à des erreurs d'appréciation. Sinon, comment expliquer l'absence totale d'influence de Metz sur le nord du département traversé par l'autoroute A4, même si, pour des raisons historiques et culturelles, la concurrence de Nancy demeure importante? (**planche 1**)

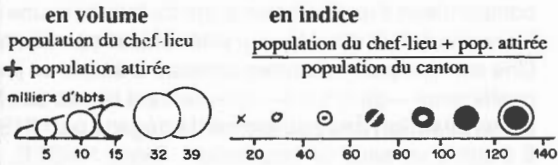
Afin de mesurer, non seulement l'aire d'influence mais aussi le **pouvoir d'attraction** des villes et des bourgs locaux, on a établi le rapport entre le volume de population attirée au chef-lieu de canton, volume connu

1. AIRES D'ATTRACTION ET LIMITES ADMINISTRATIVES



POUVOIR D'ATTRACTION DES VILLES ET DES CHEFS LIEUX DE CANTON

AIRES D'ATTRACTION *

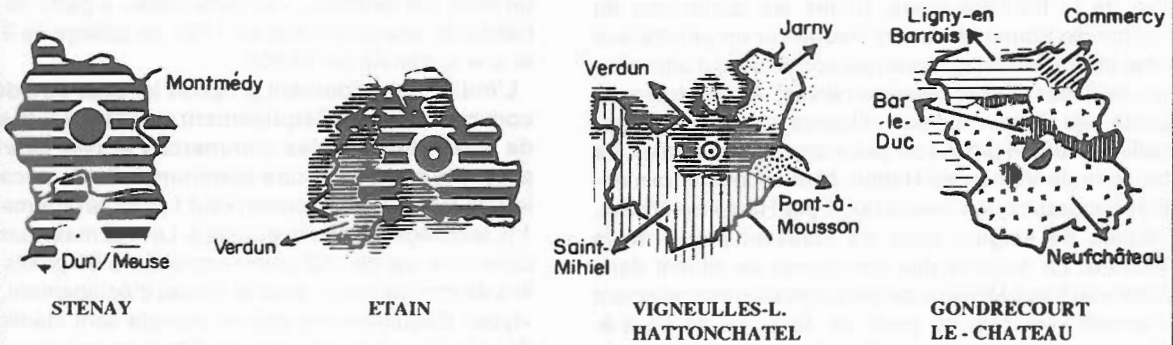


lignes de flux préférentiel



Source: INSEE, 1988, *Inventaire communal, Communoscope et cartovision* *

EXEMPLES: QUELQUES CANTONS DU DEPARTEMENT DE LA MEUSE



Ville déclarée la plus fréquentée par les habitants d'une commune
 le chef lieu de canton: hors canton:
 aire et pouvoir d'attraction une trame représente une ville

Limites cantonales



D.RAPETTI - Université de NANTES

d'après enquête directe de l'INSEE, et la population totale du canton. Les deux termes du rapport incluent évidemment la population du chef-lieu. La gamme des valeurs ainsi calculées s'étend de 8 (Charny) à 141 (Verdun). De fait, la «clientèle» déclarée du chef-lieu excède rarement le total de la population cantonale (rapport égal ou supérieur à 100 à Verdun, Bar-le-Duc, Saint-Mihiel, Commercy et Stenay). Cette mesure vise à apprécier le pouvoir de commandement d'une ville ou d'un bourg et s'inspire du mode de calcul suggéré à cet effet par F.BRAUDEL dans son livre « l'Identité de la France » au chapitre intitulé: « La cohésion du peuplement : villages, bourgs et villes où il prend pour exemple type le canton de Gondrecourt-le-Château comparé à d'autres cantons de la Meuse(2). Ne disposant pas d'une évaluation de la fréquentation réelle d'un chef-lieu, F.BRAUDEL construit le rapport entre la population totale du canton et celle du chef-lieu, reflet d'un rapport de forces historiques en relation directe avec le tracé des limites administratives. L'aire d'influence contemporaine ne coïncide pas nécessairement avec ces limites, même dans les cas où l'indice du pouvoir d'attraction égale ou excède 100 (exemple: Commercy, Saint-Mihiel). F.BRAUDEL faisait d'ailleurs toutes réserves à ce sujet, même dans une perspective historique: « les cantons sont des divisions commodes mais non idéales ».

Pour les «décideurs» et les élus locaux, il est indispensable de prendre conscience du plus ou moins grand degré de cohésion d'un cadre administratif: le canton, circonscription d'élection du conseiller général par exemple. La fréquentation préférentielle d'une ville ou l'autre par les habitants du canton constitue —ou révèle— un élément de cohésion plus ou moins fort et le pouvoir d'attraction du chef-lieu exprime un niveau de dépendance ou de domination plus ou moins élevé. Souvent le canton recouvre des unités géographiques variées, complémentaires ou non, tournées vers des pôles dynamiques différents selon leur vocation économique et les facilités de communication.

Les exemples meusiens de Stenay, Etain, Vigneulles-Hattonchâtel et Gondrecourt-le-Château représentent autant de cas de figures, de la plus simple cohérence au plus complexe morcellement apparent. Au nord, non loin de la frontière belge, toutes les communes du canton de Stenay déclarent fréquenter en priorité leur chef-lieu qui étend quelque peu son pouvoir d'attraction au delà des limites administratives. Au contraire, la petite ville d'Etain voit son influence concurrencée par celle de Verdun proche de ses marges occidentales. Le territoire de Vigneulles-Hattonchâtel recouvre trois entités géographiques: revers boisé des Hauts-de-Meuse, villages de vergers sous les côtes et plaine de la Woëvre. La majorité des communes se situent dans l'orbite de Saint-Mihiel ou de Verdun mais le morcellement s'accroît vers l'est au profit de Jarny ou de Pont-à-Mousson. Aux confins du Barrois et du Xainthois, le canton de Gondrecourt-le-Château subit fortement l'attraction de Neufchâteau, plus que celles de Toul, Ligny-en-Barrois, voire de Bar-le-Duc, curieusement discontinuée.

De telles cartes s'adressent éventuellement au grand public en suscitant sa curiosité, mais seuls des responsables locaux et un public d'initiés y trouveront un intérêt d'utilité pratique et culturelle.

Le «Niveau d'équipement», une notion très relative

Ces deux séries d'essais résultent d'une réflexion critique sur l'information de base et le souci de situer les réalités locales dans l'ensemble du pays. L'INSEE a réalisé une étude très fine dont on retiendra à cet usage les notions de «*seuil de généralisation des équipements*» et de «*suréquipement*» (3) La méthodologie repose sur des références précises au volume et à la densité de population, au type de communes également, afin d'éliminer les «effets de structure». Parmi ces effets de structure, la taille du maillage communal induit de grandes disparités, notamment entre les départements de l'Ouest à mailles lâches, et ceux de l'Est, à mailles serrées.

B. Indice d'équipement pondéré et seuil de population

Le caractère «présence - absence» d'un commerce ou d'un service détermine seul le niveau d'équipement défini par l'INSEE. Dans ce calcul, un service rare ou un commerce de fréquentation épisodique ne «pèse» pas davantage qu'un commerce de proximité et de fréquentation quotidienne. Soit un café = un collège, ou bien un bureau de tabac = un notaire, voire une maternité. L'expression est caricaturale. De fait, chaque composant est retenu en tant que type d'équipement.

Cependant, on est tenté d'attribuer à chaque équipement une valeur propre en fonction de son «importance», terme vague, qualité difficile à apprécier objectivement. Pour être rigoureuse et permettre toute comparaison d'un point à un autre du territoire, une telle hiérarchie doit être fondée sur une **référence nationale**. Une solution parmi d'autres consiste à établir un jeu de coefficients —de 0,5 à 5— directement liés au **seuil de généralisation des équipements** dégagé par l'INSEE. Il s'agit d'un seuil de population. Selon l'INSEE, «un équipement est «généralisé» lorsque 90% des communes (de taille donnée) en sont pourvues.» Dans la liste des commerces et services classés par ordre de valeur croissante dudit seuil de 300 à 30 000 habitants et plus, un café, par exemple, «se généralise» à partir de 500 habitants, une pharmacie de 1750, un collège de 9 000 et une maternité de 30 000.

L'indice d'équipement proposé ici peut-être défini comme le niveau d'équipement pondéré par le seuil de généralisation des commerces et des services présents sur le territoire communal. Selon ce calcul, le café ou le débit de boisson vaut 1 point, le pharmacien 1,5, le collège 3,5 et la maternité 5. Le total maximum par commune est de 152 points ramenés à 50 points aux fins de comparaison avec le niveau d'équipement. Les «types d'équipements pris en compte sont identiques dans les deux cas (49 + lycée = 50). Il est intéressant de cartographier l'indice global, mais plus encore, de décomposer les résultats par grands types d'équipement.

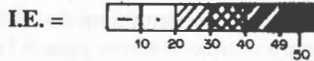
La planche 2 prend pour exemple le groupe des services d'enseignement, de santé, de sports et de loisirs, soit des équipements de type social, fondamentaux pour la qualité de la vie des habitants. La présentation sépare en quatre images les villes et les bourgs,

2. SEUIL DE POPULATION ET INDICE D'EQUIPEMENT: Les villes et les bourgs d'un département lorrain

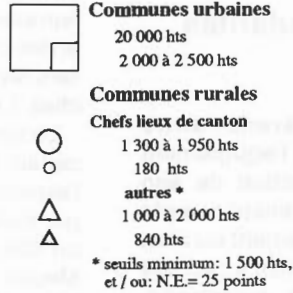
TOUS TYPES D'EQUIPEMENT

INDICE D'EQUIPEMENT :

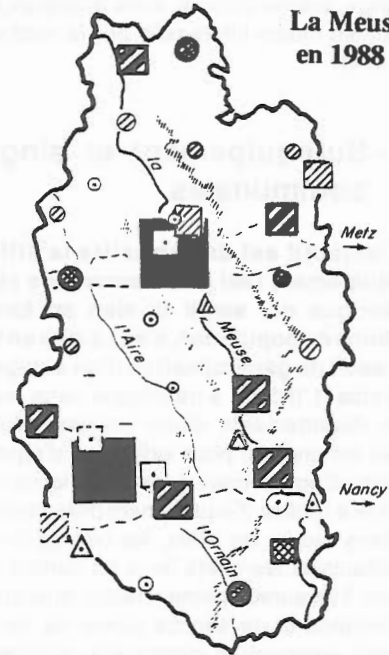
niveau d'équipement local mesuré en référence à la situation nationale, c'est à dire: pondéré par "le seuil de généralisation" des commerces et des services dans l'ensemble des communes françaises.



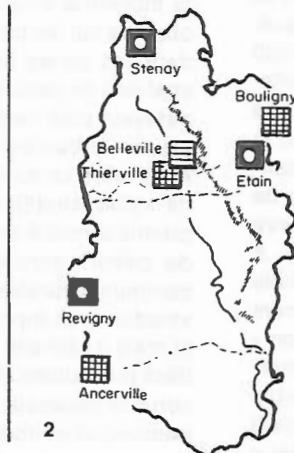
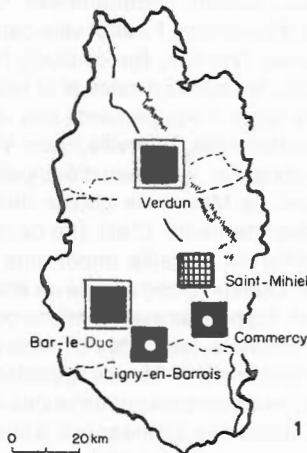
POPULATION



La Meuse en 1988

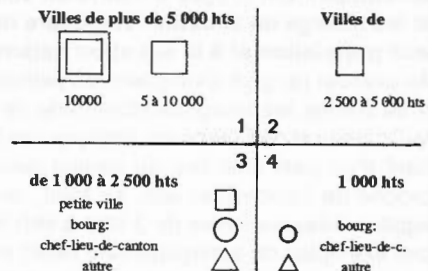
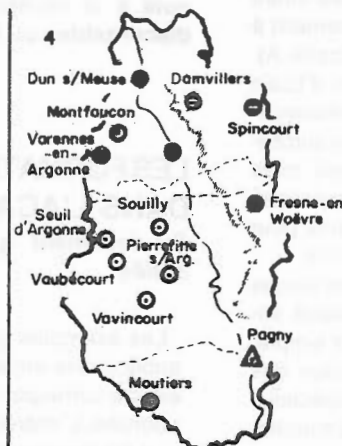


Source: INSEE, Inventaire communal, 1988, Communoscope

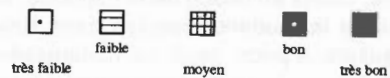


EDUCATION - SANTE - SPORTS - ET - LOISIRS

UN GROUPE D'EQUIPEMENTS présenté selon LA TAILLE DE LA COMMUNE



INDICE D'EQUIPEMENT



D. RAPETTI - Université de NANTES

selon des seuils de population correspondant à un clivage observé dans l'échelle de l'indice d'équipement: 1 000, 2 500, 5 000 et 10 000 habitants. Ces cartes traduisent une information plus élaborée que les précédentes. Toutefois elles peuvent concerner une partie des lecteurs des cartes d'aires d'attraction urbaine. L'évaluation de la richesse en équipements est plus nuancée que sur les cartes utilisant le niveau d'équipement «brut». Par contre, les subtilités statistiques, justifiées ou non, risquent de décourager le lecteur «grand public», même curieux, voire quelques élus ou professionnels moins intéressés par la méthode que par le résultat.

C - Suréquipement et singularités communales

L'objectif est de connaître la différence entre l'équipement réel d'une commune et l'équipement théorique qui serait le sien en fonction de son volume de population, c'est-à-dire en tenant compte du seuil de généralisation d'un équipement ou d'un service. L'INSEE a développé cette notion à l'échelle des départements d'une manière plus approfondie, mais en prenant pour indicateur d'équipement réel le niveau d'équipement. L'exemple lorrain ici présenté se réfère à l'indice d'équipement précédemment expliqué.

Dans toutes les villes, les bourgs de plus de 1 500 habitants et les chefs lieux de canton de ce département, il y a un suréquipement relatif, quel que soit le type de commerce et de service concerné, ou bien, à tout le moins, équipement identique à celui de 90% des communes françaises de même taille. (planche 3, série de cartes A et B). Le solde positif est particulièrement élevé dans le secteur commercial des petites villes (B3). A volume de population égal, le sud de la Meuse semble favorisé pour le groupe d'équipements «enseignement - santé - sports et loisirs» (B2). En «administration - finances et transports», (B1) les cas extrêmes se répartissent aux marges du département, avec une notable présence de bourgs chefs-lieux de canton. C'est le seul domaine où apparaissent, au niveau «fort», les deux villes principales.

Si l'on ajoute aux précédentes données celles de l'artisanat, on obtient un **indice global de suréquipement propre à mettre en valeur les villes et les bourgs en situation singulière relativement à leur population et à la situation nationale** (carte A). Au premier rang se distinguent les petites villes d'Étain et de Stenay, les bourgs de Montmédy, de Gondrecourt-le-Château et de Fresne-en-Woëvre, cas le plus surprenant d'un petit chef-lieu de canton peu peuplé mais proche de l'autoroute; soit, au total, des populations agglomérées variables de 3 600 à 660 habitants pour ces exemples de suréquipement relatif maximum.

Le cercle des lecteurs potentiels de ces cartes issues d'analyse critique des données de base se réduit encore, moins en raison de la méthode, ici assez simple, que de la prudence requise dans l'interprétation des résultats. A priori, seuls sont intéressés, des spécialistes, économistes ou géographes. Une telle démarche, conduite en diverses régions, peut servir de base au choix d'un échantillon raisonné de lieux d'enquête pour une étude approfondie dans un but bien défini: série de bourgs ruraux ou de petites villes, par exemple, repré-

sentatifs de certains degrés d'urbanisation avec mise en évidence d'éventuels modèles régionaux. A contrario, les cas les plus singuliers justifieront quelques analyses particulières.

Ces types de cartes de conception apparemment complexes ne sont pas nécessairement à exclure d'un atlas régional promis à une plus large diffusion, à condition toutefois d'apparaître complémentaires de cartes plus descriptives et de lecture immédiate.

L'intérêt réside dans la comparaison des diverses versions proposées. Même s'il n'y a pas lieu dans le cadre de cet exercice de style d'aborder le problème des réponses possibles, la confrontation de la première et de la dernière carte ici consacrée à ce thème donne un bon exemple: d'une part le pouvoir d'attraction des villes et des chefs-lieux de canton, d'autre part les cas singuliers révélés par l'indice de suréquipement relatif (planches 1 et 5).

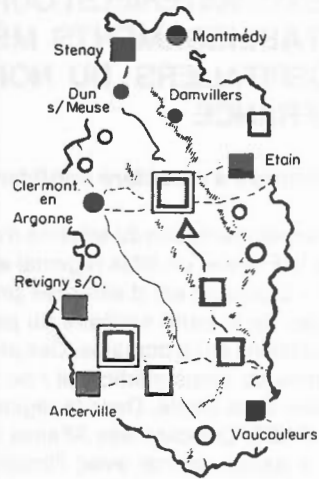
Le simple cas du département de la Meuse illustre un certain nombre de conclusions tirées par l'INSEE de l'exploitation de l'Inventaire communal de 1988 (3). En particulier, le «degré d'urbanisation» joue à l'évidence un rôle primordial dans le niveau d'équipement. La Meuse, à très faible densité de peuplement urbain, «ferme la marche» dans le palmarès des départements classés selon leur niveau d'équipement «défini comme la moyenne simple des valeurs communales». On y observe sur les cartes d'inventaire l'«effet ville-centre» dans les zones urbaines (Verdun, Bar-le-Duc), l'effet chef-lieu de canton dans les zones rurales et la relative défaveur pour certains types d'équipements des «banlieues», ici très limitées (Belleville, Thierville, Fains-Veel). Mais selon un autre indicateur, le niveau d'équipement dit «avec stratification», la Meuse se classe dans la première moitié des départements. C'est que ce mode de calcul «annule l'effet de la taille importante des communes rurales de l'Ouest». Donc annule un effet de structure très important. Elaborées avec le même objectif mais à l'échelle communale, les cartes d'indice pondéré et de suréquipement relatif en Meuse apportent un correctif nécessaire à l'inventaire élémentaire des équipements et au niveau «brut» des données qui, à lui seul, ne permet guère de comparaison valable entre réalités locales, régionales et nationales. **La complexité de la démarche trouve sa justification dans le souci de mettre en valeur de réelles singularités et d'ouvrir la voie à la recherche de facteurs explicatifs peu discernables ou insoupçonnés par ailleurs.**

LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES DANS L'ACADÉMIE DE NANTES

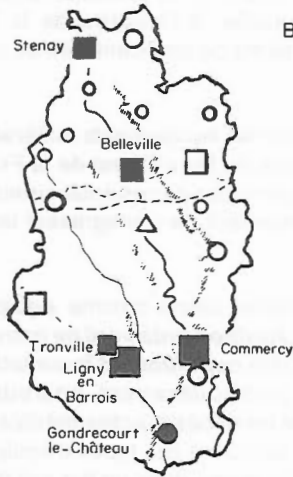
Du document «grand public» au document pour initiés

Les exemples présentés ci-dessous sont extraits de publications émanant d'auteurs différents. Il n'y a pas exacte correspondance entre les niveaux de formation abordés. L'intérêt réside néanmoins dans la comparaison de diverses présentations graphiques d'une information portant dans les deux cas sur l'inventaire des métiers préparés dans les établissements d'enseignement technique. Les limites de l'académie de Nantes

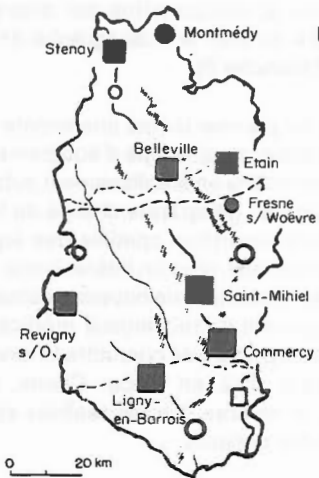
3. SUREQUIPEMENT RELATIF EN MEUSE



B. Administration
Finances
Transports

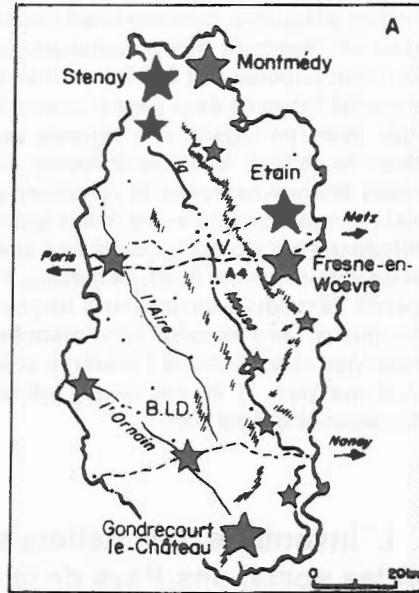


B. Enseignement
Santé,
Sports et Loisirs.



B. Commerces

Recherche de villes et bourgs
en situation singulière
relativement
à leur population et
à la situation nationale



TOUS TYPES D' EQUIPEMENT
en 1988

Indice de suréquipement =
I. équipement réel - I. équipement théorique

A: très fort ★ fort ★ assez fort ★

B: très fort ■ ● ▲ fort □ ○ △

- villes de > 10 000 habitants
- villes de 5 à 10 000 habitants
- villes de 2 500 à 5 000 hts.
- villes de 2 000 à 2 500 hts
- bourgs de 1 000 à 2 000 hts
- bourgs de moins de 1 000 hts
- chefs-lieux de canton
- △ autres

Source: INSEE, 1988,
Inventaire communal,
Communoscope

D. RAPETTI - Université de NANTES

coïncident avec celles de la région des Pays de la Loire. Cet inventaire est effectué chaque année par le Ministère de l'Éducation Nationale.

A. La «brochure-atlas» réalisée par l'ONISEP

L'Office National d'Information sur l'Enseignement et les Professions (ONISEP) diffuse régulièrement auprès d'un vaste public bien ciblé — élèves, étudiants, enseignants, parents d'élèves — de nombreux documents destinés à aider les jeunes dans le choix d'un métier et d'un établissement offrant une ou plusieurs filières de formation adéquates. Ainsi une brochure éditée en 1988 dresse un répertoire des préparations au Brevet de Technicien Supérieur dit B.T.S.(4). Chaque groupe de métiers fait l'objet de deux pages: une carte de facture simple avec, en regard, une légende associée à un tableau de chiffres. Une telle collection de cartes présentées différemment pourrait constituer un petit atlas, mais la formule «brochure» est mieux adaptée au public d'utilisateurs qui recherche avant tout une information précise sur un nombre limité de métiers. Il est en outre impératif de produire un document de grande diffusion peu onéreux. On a reproduit sur la **planche 4** les cartes consacrées au tourisme, à l'hôtellerie et à la restauration d'une part, à la mécanique générale et aux automatismes d'autre part.

B. L' inventaire des métiers selon l'Atlas social des Pays de la Loire.

Sur la même planche et pour les mêmes formations figurent les cartes extraites d'un atlas régional. Cet atlas consacre trois planches aux niveaux V et IV de formation, c'est à dire: le Certificat d'Aptitude Professionnel dit C.A.P., le Brevet d'Études Professionnelles dit B.E.P. et le Baccalauréat Professionnel(5). Le point de vue privilégié ici n'est pas celui de l'usager, élève ou enseignant, mais celui de personnes responsables de la mise en place de ces formations, soit gestionnaire de la carte scolaire dans un service du Ministère de l'Éducation nationale (Rectorat ou Inspection Académique), soit élu chargé de questions scolaires à diverses échelles locales: Région, Conseil Général du département, Conseil Municipal, soit encore professionnel du monde du travail, directement concerné par les problèmes de recrutement des jeunes ainsi formés. Il devient alors essentiel de pouvoir comparer les situations propres à chaque groupe de métiers, d'où l'idée d'une collection de petites cartes sur une seule planche. Les documents originaux réunissent chacun une quinzaine de cartes. Il importe aussi de traduire visuellement le poids relatif des effectifs en formation selon le lieu et la spécialité choisis. Des regroupements statistiques au delà de l'établissement scolaire permettent d'apprécier les disparités de la répartition géographique des préparations. Les utilisateurs apprécient particulièrement la cartographie par zone d'emploi. Un commentaire assez détaillé apporte un complément d'informations. Ce style de commentaire, que les professionnels disent souvent

utile à leur réflexion, ne remporte par l'adhésion unanime. Le lecteur pressé en prise moins directe avec les problèmes soulevés préfère un texte court ... les éditeurs aussi, soucieux d'une large diffusion. Mais ce type d'atlas trouve-t-il sa finalité et sa justification dans une vente grand public?

LES ÉQUIPEMENTS MATÉRIELS LOURDS DANS LES ÉTABLISSEMENTS MÉDICAUX ET HOSPITALIERS DU NORD-OUEST DE LA FRANCE

le problème des données à caractère confidentiel

Dans le cadre de l'expérimentation du schéma d'organisation sanitaire de la France, un atlas régional est en cours d'élaboration - L'objectif est d'aider les professionnels responsables de la carte sanitaire du pays à prendre certaines décisions en ce domaine. Ces professionnels sont membres du corps médical et / ou fonctionnaires du Ministère de la Santé. Dans la région des Pays de la Loire, la DASS, Direction des Affaires Sanitaires et Sociales, a passé contrat avec l'Institut de Géographie et d'Aménagement régional de l'Université de Nantes pour collaborer à la réalisation d'un tel atlas. L'un des thèmes traités, à l'initiative de la DRASS, illustre bien le problème de confidentialité de certaines données.

Il s'agit de recenser les équipements matériels lourds dans les cinq régions du Nord-Ouest de la France. La faible densité d'implantation de ces équipements et leur grande spécificité imposent de transgresser les limites régionales.

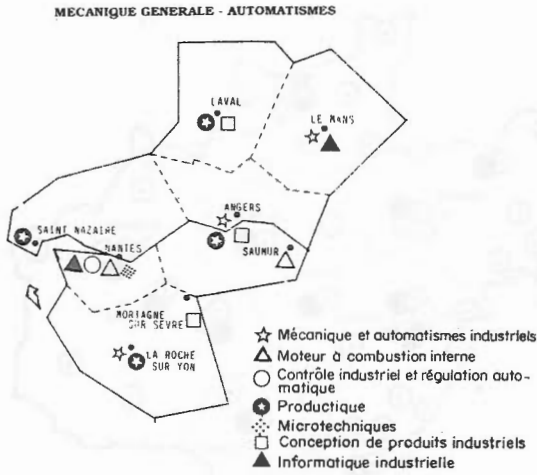
Un décret ministériel définit comme **équipements matériels lourds: équipements «qui ne peuvent être utilisés que dans des conditions d'installation et de fonctionnement particulièrement onéreuses ou pouvant entraîner un excès d'actes médicaux»**. (6). Les praticiens ont recours à ces types d'équipements, au nombre d'une douzaine, dans un but soit thérapeutique, hémodialyse par exemple, soit d'aide au diagnostic: ainsi l'imagerie ou la spectrométrie par résonance magnétique nucléaire ou bien le scanographe dit couramment scanner. (**planche 5**).

On a réalisé dans un premier temps une simple carte d'inventaire pour localiser chaque type d'équipement en distinguant les implantations en établissement public ou privé. Il est vite apparu au géographe chargé de traiter ce thème que la seule répartition spatiale des équipements, si instructive soit-elle, offre un intérêt limité. Pour qui décide d'autoriser l'ouverture de nouveaux sites, ces équipements représentent de tels enjeux médicaux et financiers qu'il paraît important de connaître le fonctionnement des appareils déjà en place. Citons, entre autres paramètres, le nombre d'actes réalisés et l'origine géographique des patients.

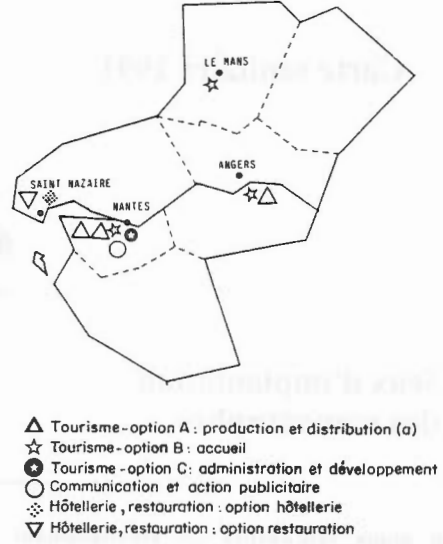
A ce jour, les services de la DRASS ont réuni l'information permettant d'établir la carte du nombre d'actes enregistrés par scanographe implanté dans les établis-

4 - OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE exemples pour deux groupes de métiers

*Selon l'ONISEP
au niveau III de formation*



TOURISME - HOTELLERIE - RESTAURATION



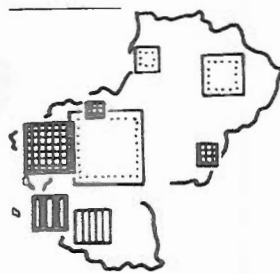
Source : ONISEP de l'Académie de Nantes, 1988

*Selon "L'ATLAS SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE"
au niveau V de formation*

MECANIQUE



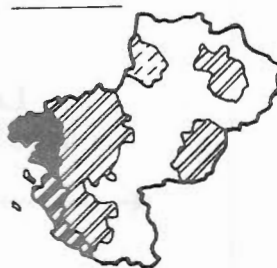
HOTELLERIE



MECANIQUE

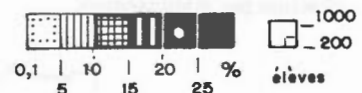


HOTELLERIE

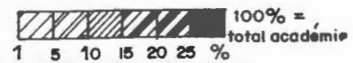


D. RAPETTI - fascicule V, 1991

*Part d'un groupe de métiers
dans les effectifs globaux
d'une zone d'emploi*



*Poids d'une zone d'emploi
dans les effectifs globaux
d'un groupe de métiers*



année scolaire 1988 - 1989

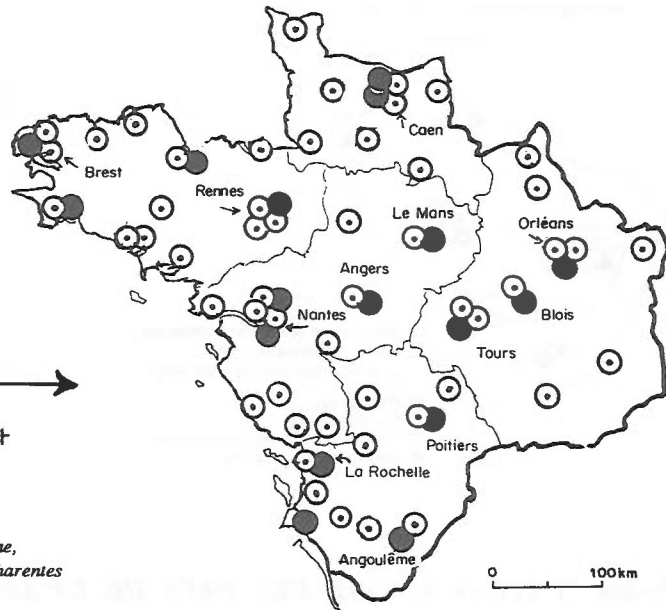
5. LES EQUIPEMENTS MATERIELS LOURDS DANS LES ETABLISSEMENTS MEDICAUX ET HOSPITALIERS DU NORD - OUEST DE LA FRANCE

Carte sanitaire 1991

**Lieux d'implantation
des scanographe**

Un signe représente un établissement
 ○ public ● privé

Source: DRASS des régions Basse-Normandie, Bretagne,
Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes



**Nombre d'actes
effectués par établissement**



document partiellement réalisé,
réservé à l'usage interne

source: DRASS des Pays de la Loire



**Les scanographe
dans les Pays de la Loire**

D. RAPETTI - Université de NANTES

sements publics. Il semble plus difficile de recueillir les données pour les établissements privés, de même que, pour tous, publics ou privés, l'origine géographique des patients. Nous touchons là au problème du secret de l'information. Une telle carte ne peut-être publiée hors du milieu professionnel concerné, à supposer que la collecte interne de tous les éléments nécessaires à sa conception soit elle-même facilitée, au delà d'indéniables difficultés techniques. (exploitation de fichiers divers émanant des principales Caisses d'assurance maladie). Sans doute cette expérience offre-t-elle l'exemple d'un cas limite. Mais un atlas de ce type, c'est-à-dire à finalité professionnelle majeure, si ce n'est exclusive, trouve son utilité hors de tout usage grand public, ce qui ne signifie pas, toujours très faible diffusion.

CONCLUSION

Au travers des thèmes abordés sont apparues quelques difficultés inhérentes à l'élaboration de toute cartographie: choix des données, issues ou non d'un traitement statistique préalable, puis traductions graphiques plus ou moins adaptées aux attentes du public visé. En conséquence se multiplient les lectures possibles de l'information de base. Quant à la confidentialité des données souvent les plus riches, c'est parfois moins un problème de collecte que de publication de résultats qui ne permet pas de respecter un anonymat requis par les exigences du secret professionnel. Mais en certains domaines d'activité ou de recherche n'est-il pas logique de concevoir un atlas porteur d'interrogations autant que d'informations et promis à une faible diffusion dans un milieu très concerné? ■

NOTES

1. INSEE, 1988, «*Communoscope*» et «*cartovision*», résultats de l'Inventaire communal, fascicules départementaux.
2. BRAUDEL F., 1986, «*L'identité de la France*», Paris, Arthaud Flammarion.
3. INSEE, 1990, J.P. COURSON «*Services, commerces, équipements: un portrait robot des communes françaises*», Economie et Statistiques n° 230.
4. ONISEP, 1988, l'Enseignement supérieur court, (BTS, DUT) dans la région des Pays de la Loire, flux de formation.
5. Collectif CNRS-URA 915, 1991, *Atlas social des Pays de la Loire*, volume V, éd. INSEE / Université du Maine. dont D.RAPETTI, Inventaire des métiers, trois planches et commentaire.
6. Décret n° 88-314 du 28 mars 1988

RÉSUMÉ

Faute de s'adresser à une clientèle bien ciblée, la publication de certains atlas régionaux pose problème. Le même document ne peut satisfaire le grand public, le journaliste pour qui l'information sitôt parue se périmé, l'enseignant les "décideurs", élus politiques ou responsables de services économiques et administratifs, dont les réactions varient "à la carte", selon leur formation, leur pratique, les problèmes majeurs du moment et le thème traité.

L'erreur n'est-elle pas de proposer trop souvent un seul "produit" relatif à chaque série de données propre au thème étudié ? Ne peut-on essayer de concevoir plusieurs versions cartographiques, plus ou moins détaillées, plus ou moins complexes, d'une même information de base ? À titre expérimental, on envisage trois exemples issus de sources différentes quant à leur accessibilité, les types de traitements de données offerts et la finalité de la publication. On proposera plusieurs solutions graphiques sur les thèmes suivants:

- *L'équipement des communes dans un département lorrain selon l'inventaire communal de l'INSEE en 1988.*
- *Les formations professionnelles offertes dans les établissements scolaires de l'Académie de Nantes selon le recensement annuel du Ministère de l'Éducation Nationale.*
- *Les équipements matériels lourds des établissements hospitaliers du Nord-Ouest de la France selon la DRASS.*